

Compte-rendu du Bureau

Réunion du 1^{er} juin 2017

Le Bureau de la CLE du SAGE Sioule s'est réuni à 10h à Ebreuil dans les locaux de la commune, sous la présidence de M. ESTIER. Il remercie toutes les personnes présentes.

ORDRE DU JOUR

- Avis sur le PLU de St-Rémy-de-Blot
- Avis sur le PLU de Naves
- Avis sur les inventaires des zones humides de 16 communes du SMADC
- Préparation du Forum des Elus
- Point sur l'Etude Chaîne des Puys
- Déménagement de la cellule d'animation
- Présentation du stage sur le Tableau de bord du SAGE
- Questions/ Remarques

Le power point présenté lors de la réunion est joint en annexe.

LISTE DES PRESENTS

NOM			REPRESENTANT	PRESENCE
Monsieur	Emmanuel	FERRAND	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	Présent
Madame	Véronique	POUZADOUX	Conseil Départemental de l'Allier	Absente
Madame	Clémentine	RAINEAU	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	Excusée
Monsieur	Pascal	ESTIER	Mairie des Ancizes-Comps (63)	Présent
Monsieur	Daniel	SAUVESTRE	Mairie de Châteauneuf-les-Bains (63)	Absent
Monsieur	Gilles	JOURNET	Communauté de communes en pays St-Pourcinois (03)	Excusé
Monsieur	Jean	MICHEL	SMAD des Combrailles	Excusé
Monsieur	Pierre	A. TERIITEHAU	SMAT du Bassin de Sioule	Absent
Monsieur	Nicolas	BONNEFOUS	Chambre d'Agriculture de l'Allier	Excusé
Monsieur	Christian	BAYET	Fédération de Pêche du Puy-de-Dôme	Absent
Monsieur	Maurice	LEDRAPPIER	Délégation Régionale D'EDF	Excusé
Monsieur	Bernard	DEVOUCOUX	FRANE	Excusé
Madame	Audrey	NADALLE	MISEN 63	Excusée
Madame	Béatrice	RAYNAUD	MISEN 03	Excusée
Madame	Sandrine	COULAUD	DREAL Auvergne	Excusée
Monsieur	Olivier	SIMEON	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Excusé
Monsieur	Vincent	JOURDAN	SMAT du Bassin de Sioule	Excusé
Madame	Maina	LE BAGOUSSE	EP Loire, animatrice SAGE Sioule	Présente
Monsieur		LAMBERSEND	CEN	Présent
Madame	Mélanie	GOETTMANN	SMAD des Combrailles	Présente
Monsieur	Antoine	CHEVALIER	EP Loire	Présent
Madame	Murielle	LOTTE	SMAT du Bassin de Sioule	Présente

AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE ST-REMY-DE-BLOT

Dans le cadre de l'enquête administrative relative au « Dossier d'arrêt du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Rémy-de-Blot », la commune de Saint-Rémy-de-Blot a sollicité l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sioule par courrier daté du 10 mars 2017 et reçu le 22 mars 2017.

En application de l'article R.214-10 du code de l'environnement, la CLE dispose d'un délai de 3 mois soit jusqu'au 10 juin 2017 pour émettre son avis. Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, le Bureau est compétent pour émettre cet avis.

Dans le cadre de la législation actuelle et conformément à la délibération n°2015-07 de la CLE du 1^{er} décembre 2015, les membres du Bureau :

- Considèrent que la commune Saint-Rémy-de-Blot a procédé à l'inventaire des zones humides par les services du SMAD des Combrailles.
- Considèrent que les zones humides ont été écartées des zones constructibles du PLU

Considèrent que le projet est complet sur la gestion des eaux pluviales, usées et potables.

Le Bureau de la CLE du SAGE Sioule émet un AVIS FAVORABLE à l'arrêté du projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Rémy-de-Blot.

L'avis est joint au présent compte-rendu.

AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE NAVES

Dans le cadre de l'enquête administrative relative au « Dossier d'arrêt du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Naves », la commune de Naves a sollicité l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sioule par courrier daté du 2 mai 2017 et reçu le 3 mai 2017.

En application de l'article R.214-10 du code de l'environnement, la CLE dispose d'un délai de 3 mois soit jusqu'au 3 août 2017 pour émettre son avis. Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, le Bureau est compétent pour émettre cet avis.

Dans le cadre de la législation actuelle et conformément à la délibération n°2015-07 de la CLE du 1^{er} décembre 2015, les membres du Bureau :

- Considèrent que les zones humides potentielles ont été écartées des zones constructibles du PLU
- Considèrent que le PLU préserve des bocages sur la commune
- Considèrent que le rapport est incomplet sur les modalités de gestion actuelles et futures des eaux usées, potables et pluviales

- Considèrent que la cartographie réelle des zones humides est un élément à apporter dans les années à venir

Le Bureau de la CLE du SAGE Sioule émet un AVIS FAVORABLE AVEC UNE RECOMMANDATION au dossier d'arrêt du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Naves.

Recommandations

- Prévoir un descriptif plus détaillé des infrastructures d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales dans le rapport de présentation.

L'avis est joint au présent compte-rendu.

AVIS SUR LES INVENTAIRES DES ZONES HUMIDES DE 16 COMMUNES DU SMADC

Madame Mélanie Goettmann, animatrice Zones Humides du SMAD des Combrailles présente la mission zones humides, puis rappelle le contexte et la méthodologie des inventaires. Grâce au travail établi en collaboration avec les élus, les agriculteurs, les particuliers et les collectivités, 7 communes ont pu être inventoriées en 2015 et 21 en 2016. On relèvera que les acteurs du territoire sont satisfaits des résultats. Elle rappelle également les limites de fiabilité des cartographies de prélocalisation des zones humides puisque sur 11 000 ha prélocalisées, seuls 4000ha ont été cartographiées. Ces inventaires sont ensuite intégrés dans les Plans Locaux des communes ainsi que dans les projets de remembrement.

Les membres du bureau donnent un avis favorable sur le modèle présenté ci-dessous, aux 16 communes suivantes : Cisternes-le-Forêt, Giat, la Goutelle, Les Ancizes-Comps, Pontaumur, Pontgibaud, Queuille, Saint-Angel, Saint-Gervais-d'Auvergne, Saint-Pardoux, Saint-Priest-des-Champs, Saint-Rémy-de-Blot, Sauvagnat-près-Herment, Saint-Eloy-les-Mines, Verneugheol, et Vitrac.

Avis modèle :

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (SMADC) a entrepris la réalisation d'inventaires des zones humides sur son territoire, conformément à la méthodologie établie par le SAGE et décrite dans les « Modalités d'inventaire des zones humides sur le bassin de la Sioule ». La commune de X a ainsi bénéficié de l'expertise du SMADC. La carte d'inventaire des zones humides a été validée par la Délibération n°xxx du xxx 2017 du Conseil Municipal de X.

La commune de X a sollicité l'avis de la CLE par courrier daté du xxx 2017. En application de l'article R.214-10 du code de l'environnement, la CLE dispose d'un délai de 45 jours soit jusqu'au xxx 2017 pour émettre son avis. Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, le Bureau est compétent pour émettre cet avis.

Dans le cadre de la législation actuelle et conformément à la délibération n°2015-07 de la CLE du 1^{er} décembre 2015, les membres du Bureau :

- Considèrent que les inventaires et la cartographie des zones humides établis pour la commune de X respectent la méthodologie définie par la délibération de la CLE du 8 janvier 2015.
- Valident l'inventaire et la cartographie des zones humides sur la commune de X.

Le Bureau de la CLE du SAGE Sioule émet un AVIS FAVORABLE à l'inventaire des Zones Humides sur la commune de X.

PREPARATION DU FORUM DES ELUS

Maïna Le Bagousse présente le programme envisagé pour le Forum des Elus du 7 juillet 2017.

Les membres du Bureau valident le programme présenté.

M. Estier précise que le Forum sera l'occasion de répondre aux questions des élus sur la compétence GEMAPI s'ils le souhaitent.

POINT SUR L'ETUDE CHAINE DES PUYs

Maïna Le Bagousse informe les membres du Bureau que les chercheurs et les cellules d'animation des SAGE Allier-Aval et Sioule travaillent avec le FEDER Auvergne sur le plan de financement du projet pour étudier les dépenses éligibles du FEDER.

Monsieur Ferrand propose de se rapprocher du FEDER Massif central qui permet de mobiliser d'autres co-financeurs tels que la Région ou bien EDF.

STAGE SUR LE TABLEAU DE BORD DU SAGE

Monsieur Antoine Chevalier, stagiaire à l'Etablissement public Loire présente son stage sur la « Conception mutualisée et la mise en place du tableau de bord des SAGE portés par l'Etablissement Public Loire ». Un focus de son sujet est axé sur le bassin de la Sioule. Le power point présenté est joint en annexes.

QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS

- La cellule d'animation du SAGE va déménager de locaux en juillet 2017 pour rejoindre les bureaux de la communauté de commune Saint-Pourçain-Sioule-Limagne à Ebreuil.
- Des erreurs sont relevées dans le dernier arrêté préfectoral concernant la composition de la CLE. M. Ferrand indique la personne ressource à contacter.
- La cellule d'animation réalise une plaquette de sensibilisation sur les étangs.